

Précaires de l'Education Nationale

Le ministère avance le chiffre de 23 000 enseignants, CPE et Co-psy non-titulaires recrutés dont 17 100 en CDD et 5 278 en CDI. Mais le ministère entretient l'opacité sur le recours à la vacataire qui n'a cessé de progresser depuis 2003. Dans plusieurs académies, les effectifs de vacataires constituent les trois quarts des recrutés. Depuis 2008, le recours à la précarité explose dans les académies avec des hausses de 25%. Rémunérations au rabais, ancienneté peu respectée, affectations arbitraires ou autoritaires, recours illégal à la vacataire... La gestion de ces personnels est souvent calamiteuse et relève souvent du non-droit. Des milliers de collègues sont maintenus dans la précarité depuis des années. Un plan de résorption de la précarité serait une exigence de justice et de dignité. Par ailleurs, 84 161 assistants d'éducation étaient recrutés en 2009-2010 et 50 631 contrats aidés. La restriction prévient de réduire leur nombre à 38 000 alors que les tâches qui leur sont confiées correspondent à des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables.

Edito

Le recrutement académique ne faiblit pas !

Nous l'avons déjà signalé lors de notre dernière publication : plus de 800 collègues non titulaires dans les établissements à la rentrée 2010, et au vu des derniers relevés, le recrutement ne faiblit pas. Le rectorat continue à faire appel à de nouveaux collègues, Pôle emploi fait même parvenir des annonces aux collègues, leur demandant de prendre contact avec le rectorat. Avec la perspective de 16000 emplois supprimés à l'Education nationale à la prochaine rentrée, malgré des effectifs d'élèves en hausse, le recrutement devrait se poursuivre voire s'accroître encore en 2011. Cela veut dire plus de collègues à gérer pour le rectorat, et plus de vigilance à avoir de notre côté. Alors que les négociations sur la précarité dans la Fonction publique ont lieu en ce moment, on voit bien que le Ministère s'organise face à un recrutement massif dans les années à venir, mais les discussions ne vont pas dans le bon sens. Les besoins sont là, et pourtant il n'y aura pas plus de postes aux concours, le plan de titularisation que le SNES réclame depuis de nombreuses années est loin de combler nos espérances, les discussions sur les salaires ne sont pas à la hauteur non plus... C'est bien le service public d'éducation auquel nous sommes attachés qui est attaqué, et avec lui des personnels toujours plus malmenés, à qui l'on veut accorder le moins de droits possibles, dont on attend qu'ils soient « rentables »... Face à ces nombreuses attaques, il nous faut réagir. Il faut que les non titulaires de l'Education nationale se fassent entendre ! Le 10 février, jour de grève nationale, faisons entendre cette voix, montrons-nous dans les différentes manifestations de l'académie.

Christelle Carnet, le 26 janvier 2011



Négociations non-titulaires :

Les négociations avec le Ministère sur la titularisation se sont ouvertes le 11 janvier 2011, et pour le SNES-FSU, on est loin des promesses formulées par N. Sarkozy. L'Etat a en effet rendu public son document d'orientation sur les non titulaires en ce début d'année, et si des mesures indispensables pour lutter contre les abus de l'Administration semblent bien vouloir être prises, la titularisation n'apparaît pas comme la mesure privilégiée. Le gouvernement lui préfère l'accès au CDI. De plus, il envisage l'extension d'un nouveau type de contrat précaire, le contrat de mission ou contrat d'opération. Des orientations bien peu ambitieuses !

L'accès au CDI

Proposition de mise en place d'un dispositif de transformation en CDI des CDD des agents qui assurent des besoins permanents auprès du même établissement public, éventuellement de manière discontinue, et justifient d'une ancienneté de 6 années sur une durée de référence de 8 ans à la date de publication de la loi.

Le SNES-FSU dénonce depuis toujours le critère de continuité des services pour l'obtention d'un CDI, et semble avoir été entendu sur ce point.

La titularisation

Soyons clairs, ce n'est pas la voie privilégiée. Un dispositif d'accès à l'emploi titulaire sera bien mis en place, mais les concours spécifiques professionnalisés ne concerneront que que les agents non titulaires en CDI. Ce dispositif sera ouvert pour trois ans.

Les organisations syndicales demandaient un dispositif ouvert à tous, et la question des chômeurs à la date de la publication de la loi pose problème ! En outre, la FSU réclamait aussi plusieurs modalités de titularisation et notamment une dispense des épreuves théoriques des concours pour les plus anciens.

De toute façon, dans le contexte actuel de gel de l'emploi public, nous savons que ces mesures n'auront qu'un impact limité sur la résorption de la précarité puisque le gouvernement annonce bien que le nombre de postes aux concours internes ne sera pas relevé.



PRENEZ
NOTE

**Section Académique
du SNES :**

SNES Bretagne : 24 rue Marc Sangnier -
35200 RENNES
Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 -
Mail : s3ren@snes.edu

Permanence Non titulaires :
Christelle Carnet : Mardi toute la journée
et Mercredi matin

**Publication du Syndicat National
des Enseignements du Second degré**

24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes - Tél. : 02 99.84.37.00

Fax : 02 99.36.93.64 - mail : s3ren@snes.edu

site internet : www.rennes.snes.edu

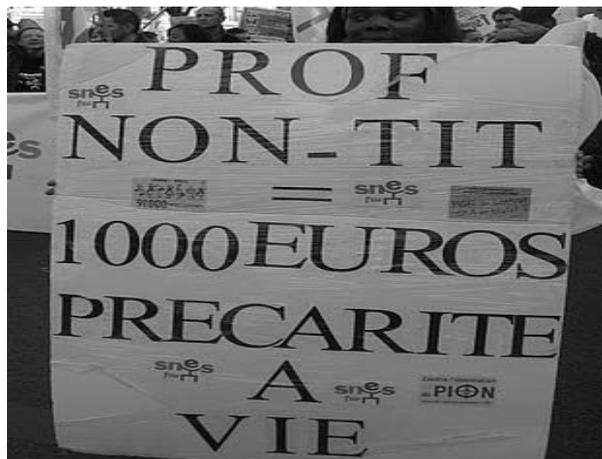
Directrice de la publication : Christelle Carnet

Réalisation / PAO : Fanny Genest

Imprimé par nos soins sur papier aux normes PEFC et FSC

Développement durable - CPPAP : 1110 S 05594

des promesses de Sarkozy... à la réalité.



La rémunération

Le gouvernement n'entend pas remettre en cause l'individualisation poussée des rémunérations, s'éloignant ainsi des conclusions des groupes de travail, qui demandaient la mise en place de références collectives par le biais de grilles indiciaires substantiellement revalorisées.

La gestion des non titulaires

L'Etat veut « offrir à tous les agents recrutés pour un besoin permanent et non plus aux seuls agents en CDI la possibilité de bénéficier d'un entretien annuel, avec leur supérieur hiérarchique direct, visant à évaluer les résultats de leur activité professionnelle, à fixer leurs objectifs pour l'année suivante. La FSU a souligné que l'évaluation devait être conduite selon les modalités analogues à celles mises en œuvre pour les titulaires.

Le contrat de mission ou contrat d'opération

Contre l'avis de toutes les organisations syndicales, le gouvernement veut étendre à toute la fonction publique le recours à un nouveau contrat précaire qui prive les collègues de droit et empêche leur stabilité.

A lire ce document d'orientation, on voit clairement que le gouvernement va privilégier le CDI à la titularisation. Encore une promesse non tenue, mais faut-il s'en étonner ? Pour le SNES-FSU, le CDI ne correspond pas à la titularisation. Le CDI, ce sont des rémunérations inférieures de 30 à 40 % à celles des titulaires et des conditions d'exercice qui n'évoluent pas.

Le SNES-FSU, aux côtés des non titulaires, revendique toujours des mesures plus ambitieuses. Le 20 janvier dernier, des rassemblements ont eu lieu dans toute la France. Nous n'en resterons pas là. Faisons savoir, tous ensemble, que les personnels non titulaires méritent mieux que ces orientations !

Adhérer au SNES

Pour être mieux informé, donner votre avis et échanger sur nos professions, nous aider à construire une action syndicale efficace, rejoignez le SNES. Les cotisations sont notre seule source de financement. Vous pouvez nous adresser le coupon ci-dessous.

Je souhaite recevoir un bulletin d'adhésion au SNES.

Nom : Prénom :

Adresse :

Mail :@..... Tél :

Coupon à adresser à la section académique du SNES : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES - Tél : 02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 - Mail : s3ren@snés.edu



REUNIONS NON-TITULAIRES DANS LES DEPARTEMENTS

En février-mars 2011, le SNES Académique sera présent dans les départements afin de rencontrer les non-titulaires de l'académie. Les réunions seront l'occasion de faire le point sur vos droits, sur l'emploi dans l'académie, sur les actions du SNES pour lutter contre la précarité, et bien-sûr de vous rencontrer et répondre à vos questions. Nous vous attendons nombreux syndiqués et non syndiqués.

**Merci de retourner le coupon d'inscription à la section académique du SNES :
24 rue Marc Sangnier 35200 RENNES.**

S2 22 FSU 18, rue de Brest 22000 Saint-Brieux	16 février 2011	14h30
S2 29 Maison du Peuple 2, Place Edouard Mazé 29283 Brest	23 février 2011	14h30
S2 35 FSU 14, rue Papu 35000 Rennes	16 mars 2011	14h30
S2 56 39 ter , rue Albert 1er 56000 Vannes	23 mars 2011	14h30

Coupon réponse

Nom : Prénom :
 Discipline :
 Etablissement :

Je souhaite participer à la réunion Non-Titulaires qui se déroulera dans :

22
 29
 35
 56

**Coupon à adresser à la section académique du SNES : 24 rue Marc Sangnier - 35200 RENNES - Tél :
02.99.84.37.00 - Fax : 02.99.36.93.64 - Mail : s3ren@snes.edu**